

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210129-D2021-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 25/01/2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 02/02/2021

Séance du Vendredi 29 janvier 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 29 janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 25 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, (pouvoir Bénédicte VALLET), Jonathan PETIT (pouvoir Katia DRAGEE).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH.

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2021-1

Objet : Mise en place du portail famille – dépenses en investissement (compte 2051) avant le vote du budget 2021 - Ouverture de crédit par anticipation au vote du budget 2021.

Le Maire présente au Conseil Municipal, une facture de la société ARG SOLUTIONS concernant la mise en oeuvre de l'application du portail ARG FAMILLE (réservation en ligne dans le cadre de la gestion de la cantine et du périscolaire) pour un montant de 2400€ TTC.

Compte tenu du caractère durable de cette dépense, le Maire propose d'inscrire cette dépense en investissement à l'article 2051 lors du budget primitif 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédit par anticipation au vote du BP2021 suivante :

- 2 400€ à l'article 2051 (Chapitre 20 immobilisations incorporelles) pour régler la facture d'ARG SOLUTIONS en investissement avant le vote du budget 2021.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 29 janvier 2021.

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

